



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 8 décembre 2022
PRESIDENCE : Monsieur Luc Otten

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 15/2022 concernant la

Budget de fonctionnement 2023

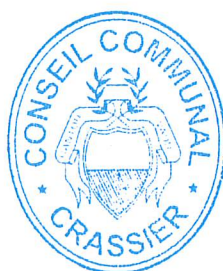
Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour,
après lecture du rapport de la commission de gestion et discussion,

l'assemblée décide d'accepter le préavis N° 15/2022 par :

OUI : 31, NON : 0, ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 8 décembre 2022.

Le Président
Luc Otten



La Secrétaire
Déborah Pernet